Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021-126** **18/02/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2021

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MTE FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE

Résumé : Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2021).

Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs (SA) sont chargés de tâches administratives d'application. À ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.
Pour le ministère chargé de l'agriculture, certains postes offerts au concours interne de l'Académie de Paris sont implantés hors de la région Ile-de-France.

Pour la **session 2021**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale) ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- **secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture** ;
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2021 sont ouverts jusqu'au 16 mars 2021 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/concours-de-secretaire-administratif-de-classe-normale-5324

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée depuis la session 2020, il est conseillé de s'inscrire via le site http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html.

Les épreuves écrites auront lieu :

- pour le concours externe : les **21 et 22 avril 2021**,
- pour le concours interne : le **21 avril 2021**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille	SAENES[1] + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA CULTURE + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA INTERIEUR+ SA JUSTICE
Amiens	SAENES	SAENES
Besançon	SAENES	SAENES
Bordeaux	SAENES + SA INTERIEUR + SA JUSTICE + SA CULTURE + SA CAISSE DES DEPOTS + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA CULTURE + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA CAISSE DES DEPOTS
Caen	SAENES	SAENES
Clermont-Ferrand	SAENES	SAENES
Corse	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR + SA JUSTICE
Créteil	SAENES	SAENES
Dijon	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CULTURE	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR
Grenoble	SAENES	SAENES
Guadeloupe	SAENES	SAENES
Guyane	SAENES	SAENES
Lille	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA CULTURE	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA CULTURE
Limoges	SAENES	SAENES
Lyon	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Martinique	SAENES	SAENES
Montpellier	SAENES	SAENES
Nancy-Metz	SAENES	SAENES
Nantes	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR	SAENES + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CAISSE DES DEPOTS
Nice	SAENES	SAENES
Orléans-Tours	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE+ SA INTERIEUR + SA CULTURE
Paris	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA JUSTICE + SA CAISSE DES DEPOTS + SA INTERIEUR + SA DEFENSE + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA DévD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA CAISSE DES DEPOTS + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + **SA AGRICULTURE**

[1] Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Poitiers	SAENES	SAENES
Reims	SAENES	SAENES
Rennes	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR	SAENES + SA JUSTICE + SA INTERIEUR
Réunion (La)	SAENES	SAENES + SA JUSTICE
Rouen	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR
Strasbourg	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + **SA AGRICULTURE**	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR
Toulouse	SAENES + SA DévD + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + **SA AGRICULTURE**	SA DévD + SA INTERIEUR
Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte	SAENES + SA DévD	SAENES + SA DévD
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

La Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

Virginie FARJOT